



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Compte-rendu de la réunion du Bureau du 16 mars 2023**

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, LEVY, PAILLOUX ; MM., BOURGEOIS, BRUNEAU, COULON, GUERINET, POINCLOUX, ROUSSEAU.

Autres personnalités : Mme PEURIERE, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme PELHATE, Conseillère départementale.

Absents excusés :

Bureau : MM. BARJONET, BERTHELOT, BRISSON, LAROCHE, GAURAT, PICAULT.

Autres personnalités : M. BROSSE, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de Développement Territorial, M. BARTOLI, Conseil départemental du Loiret, Mme KARCZEWSKI, Sous-préfecture de Pithiviers, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme REYT, Conseil régional, Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 16 février 2023 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement ;
- Demande de financement de l'animation Leader – année 2023 (avril à décembre) ;
- Ouverture d'une ligne de trésorerie ;
- Préparation du Comité syndical ;
- Affaires diverses.

Après avoir accueilli les élus, Mme la Sous-préfète, ainsi que Mme PELHATE, Mme BEVIERE fait part de la liste des personnes excusées et du pouvoir reçu :

- M. GAURAT donne pouvoir à Mme DAUVILLIERS.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 16 février 2023

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour : CRST : Amanderaie du Pithiviers – plantation EARL de Godonvilliers, demande de financement pour le poste d'animateur CLS 2^{ème} génération, rénovation thermique de 2 logements communaux à Gaubertin. Avenant à la convention « étude de gouvernance » SAGE. Préparation du Comité syndical : éléments budgétaires 2023. En affaires diverses : Accompagnement de la restauration collective par la Chambre d'agriculture.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement

Avant de passer à l'examen de trois demandes de subvention, Mme BEVIERE fait état d'une modification souhaitée par les services de la Région concernant le dossier de la SCEA BEAUVALLET, vu lors du Bureau du 13 décembre 2022. Le dossier sera scindé en deux :

. Un dossier pour la herse étrille sur la mesure 34 « Matériels agricoles permettant des pratiques favorables à la biodiversité et à l'eau ». La subvention est de 8 900 €.

. Un dossier pour le scalpeur sur la mesure 4 « Développement de l'agriculture biologique ». La subvention sera de 9 000 €.

Cela modifie l'enveloppe fongible mobilisée pour ce dossier.

Pour information encore, la Présidente relate le courrier reçu de la Région mi-février, concernant le financement des véhicules électriques et des bornes de rechargement (mesure 35-6). Pour les véhicules, l'aide forfaitaire est portée à 4 000 € par véhicule neuf, ou à 6 000 € dans le cas d'une conversion d'un véhicule thermique en véhicule électrique.

Pour les bornes de rechargement, il est proposé un forfait de 2 000 € par borne, sous réserve que l'énergie provienne d'un contrat de souscription à une offre de fourniture d'électricité 100% verte ou renouvelable garantie d'origine labellisée « premium ».

M. BRUNEAU indique que le SIERP finance également l'acquisition de véhicules électriques et de bornes de rechargement. Pour ces dernières, il s'agit des équipements installés sur l'espace privé des collectivités, donc pour un usage interne.

La Présidente passe ensuite aux 3 dossiers de demande d'aide.

- « **Création d'une huilerie artisanale à Bouzonville-aux-Bois** ». **SCEA Andormière** (siège à Fay-aux-Loges, mais projet situé à Bouzonville-aux-Bois).

M. LELIEVRE a repris l'entreprise agricole familiale en 2016 (66 ha sur Auwilliers en Gâtinais et 132 ha sur Bouzonville aux Bois, dont le siège social est aujourd'hui à Fay-aux-Loges. Pour faciliter la gestion de celle-ci, le site de Bouzonville aux Bois va devenir le cœur de l'exploitation.

L'entreprise travaille en agriculture de conservation.

Afin de développer l'entreprise et les circuits courts, M. LELIEVRE souhaite créer une huilerie artisanale à la ferme, en l'installant dans une ancienne grange.

Pour démarrer, il s'agira de produire de l'huile de colza et de tournesol, puis, le cas échéant, de l'ouvrir sur d'autres marchés de niche, tels que la coriandre, la carotte, le fenouil grec, la cameline, bourrache. A plus long terme, il est envisagé de se tourner vers les huiles de massage.

Les premiers pressages ont été faits en septembre 2022. 6 000 litres pourraient être produits les premières années.

Les dépenses présentées sont :

- | | |
|--------------------------|------------------------------------|
| - Presse à huile | - Réservoir |
| - Trémie | - Chauffe-eaux |
| - Bac de pré-décantation | - Trieur nettoyeur calibre à grain |
| - Embouteilleuse | - Etiqueteuse |
| - Filtres | |

Coût HT du projet : 24 734,36 €

Coût HT éligible : 24 734,36 €

Subvention régionale sollicitée : 6 100,00 €, soit 25%.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « **Etude sur les ravageurs des amandiers du Pithiverais – phase 1 évaluation du risque** » (ref. 0008035). **SAS Les Amandes de Pithiviers**.

Le territoire du Nord Loiret est fortement tourné vers les productions agricoles et agro-alimentaires. Ces productions sont très souvent reconnues pour leur qualité. Le pithiviers (dans sa version fondant ou feuilleté) est la spécialité gastronomique la plus connue, ce dans le monde entier.

La Confrérie de l'Authentique Pithiviers veille au respect d'une recette « authentique », et à la valorisation du gâteau.

Dans une vision à plus longue échéance, la Confrérie et le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais souhaitent s'orienter vers une production qui permettrait, à terme, d'obtenir une labellisation de type IGP, AOP, etc. En effet, la recette du gâteau est constituée de sucre, d'œufs et de poudre d'amandes. Tous ces ingrédients sont déjà produits localement, à l'exception de la poudre d'amandes ; cette dernière est par ailleurs très recherchée par les pâtisseries et les boulangers, pour d'autres réalisations que le Pithiviers.

Le label Site Remarquable du Goût était le plus immédiatement accessible, c'est pourquoi les partenaires du territoire (PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, Communauté de Communes du Pithiverais, Commune de Pithiviers, Chambre d'agriculture du Loiret, Chambre de métiers du Loiret, Office de tourisme du Grand Pithiverais), sous l'égide de la Confrérie, ont déposé leur candidature auprès de l'association nationale Site Remarquable du Goût.

En janvier 2019, ce label était attribué, expressément pour la démarche de replantation d'amandiers dans le Pithiverais, d'où l'intitulé de la démarche locale « Site Remarquable du Goût Amanderaie du Pithiviers ».

Pour mémoire, Site Remarquable du Goût est un label français de reconnaissance touristique et gastronomique décerné à des communes, lieux-dits ou établissements agroalimentaires traditionnels. Le Pithiverais figure désormais aux côtés des 70 autres sites.

L'objectif est d'arriver à produire assez d'amandes pour assurer les besoins des boulangeries-pâtisseries locales. Dans l'idéal et in fine, le Pithiviers pourrait être 100% local, en utilisant le sucre, les amandes, les œufs produits dans le Pithiverais.

Afin d'atteindre cet objectif, et pour rendre plus transversale la démarche locale, les acteurs concernés se sont constitués en association Loi 1901 depuis l'été 2019, en créant l'association Site Remarquable du Goût Amanderaie du Pithiviers.

La partie productive reste maîtrisée par les producteurs volontaires qui ont souhaité diversifier leur exploitation, dont la plupart réunis au sein de la SAS Les Amandes de Pithiviers.

Aujourd'hui, ce sont une 15zaine de producteurs qui se sont engagés dans le projet « Amandiers du Pithiviers », pour plus de 18 000 amandiers plantés sur près de 59 ha.

Une première évaluation des besoins en matière première, réalisée en interne par les boulangers référents sur Pithiviers, indique que ces surfaces resteront insuffisantes pour alimenter le marché local et environnant.

Les deux plus grosses boulangeries de Pithiviers utilisent à elles seules plus de 2 tonnes d'amandes par an, les boulangeries plus « modestes », environ 500 à 800 kg/an.

Des contacts avec la laiterie de St Denis de l'Hôtel sont déjà engagés. Le lait d'amandes pourrait être un débouché important également. Cependant, une étude plus approfondie est nécessaire, à la fois sur le volet amande et le volet lait végétal (cf. ci-après).

La réflexion sur la récolte, la transformation, le besoin de main d'œuvre a été initiée par l'association Site Remarquable du Goût Amanderaie du Pithiviers ; un groupement d'employeurs est une piste, un chantier d'insertion en est une autre (cf. ci-après).

Il est également important de noter que le territoire est doté d'un service Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPEC T). Une des missions de la chargée de mission est précisément d'accompagner les démarches de création de filière, la création et la mise en œuvre de cycles de formations « sur mesure », à l'image de la formation « Ouvrier agricole poly-maintienicien ».

La création de la SAS L'amande de Pithiviers est une phase complémentaire à la démarche initiée en 2019. Cette nouvelle structure complète le dispositif global et permet de répondre concrètement aux thématiques production/transformation/distribution.

En outre, cette société est le nouveau support d'un développement économique territorial qui se veut dès l'origine vertueux, respectueux de l'environnement et tourné vers le développement durable.

A moyen terme, l'entretien des parcelles pourrait se faire par pâturage itinérant. Cet aspect renforcerait fortement le projet porté par le PETR qui est de permettre l'installation d'un-e berger-ère dans le Pithiverais (entretien de parcelles Natura 2000, de parcelles communales ou privées, espaces naturels sensibles, parcelles agricoles en inter-cultures, etc.). Un troupeau de 300 têtes est viable économiquement, notamment par la mise à disposition de parcelles et parce que le circuit court est en développement localement. Les parcelles amanderaie seraient un plus.

Un plan de pâturage pluriannuel est d'ores et déjà disponible.

2020, nouvel essor de la démarche territoriale.

Il est important de réaffirmer que le projet territorial est le fruit d'une réflexion collective visant à développer la production d'amandes :

- d'une part, au regard des besoins de consommation, tournés vers une alimentation saine, de qualité et avec une traçabilité affichée.
- d'autre part, un produit intimement lié à l'histoire et la gastronomie de Pithiviers, aujourd'hui reconnu par un label national.
- mais aussi, une ambition de maîtriser tous les niveaux de la production au niveau local, jusqu'à la transformation, qui, contrairement à la production mondiale, dont américaine, ne sera pas traitée dans des Pays du tiers-monde faisant travailler des enfants dans des conditions sanitaires contraires à toutes les règles internationales.
- et enfin, sur notre capacité à apporter une valeur ajoutée additionnelle en raison de notre levier de différenciation :
 - Attachement à un territoire,
 - Notoriété forte de la pâtisserie,
 - Traçabilité.

Naturellement, la ville de Pithiviers est le barycentre du projet. Le projet s'étend sur le Nord Loiret principalement, et les zones périphériques telles que la zone d'Artenay et département limitrophe (Eure-et-Loir) concernant la zone d'approvisionnement. La transformation sera opérée sur la commune de Pithiviers ou à proximité immédiate dans le Pithiverais.

A court terme, il est prévu de définir le périmètre de ce qui pourrait devenir une AOP, une IGP. Celui-ci se rapprochera fortement du périmètre mentionné ici.

La SAS Les Amandes de Pithiviers a répondu à un appel à projets compensation agricole au printemps 2020. Cette action a été retenue, ce qui permet le financement de matériels spécifiques.

Il est important de rappeler que la filière locale ne se veut pas concurrentielle au niveau de la production mondiale d'amandes, ce qui implique qu'a priori, le prix de vente ne devrait pas être un frein au développement du projet, d'autant que le produit se veut noble, de qualité et produit dans le respect du développement durable.

Les partenaires associés au projet de filière :

PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais

Communauté de Communes du Pithiverais

Commune de Pithiviers

Office de Tourisme du Grand Pithiverais

Confrérie de l'Authentique Pithiviers

Chambre de métiers et de l'artisanat du Loiret

Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret

Chambre d'agriculture du Loiret

Réseau des boulangers-pâtisseries du Pithiverais

Association Site Remarquable du Goût Les Amandiers du Pithiviers.

Pourquoi une étude spécifique sur les insectes ravageurs

Compte tenu du facteur de risque élevé lié à la production elle-même (chevreuils, gelée, grêle...), et n'ayant pas encore suffisamment de recul par rapport aux quantités d'amandes pouvant être produites sur le territoire concernée, les acteurs du projet souhaitent se prémunir d'un autre risque naturel, celui des nuisibles et ravageurs.

C'est pourquoi une étude spécifique est commandée auprès d'un laboratoire spécialisé, le Laboratoire Eco-entomologie, basé à Orléans.

La première phase du projet, objet de la présente demande de subvention régionale, consiste à évaluer les risques, en les identifiant d'une part, et en proposant un protocole de piégeage et enfin, une stratégie de lutte (phase 2 en 2024).

Coût HT du projet : 2 560,00 €

Coût HT éligible : 2 560,00 €

Subvention régionale sollicitée : 2 000,00 €, soit 80 %.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Acquisition d'une houe rotative NOVAXI de 6,3m de largeur » (ref. 00008187). Emmanuel BOYER de FONSCOLOMBE (Guineville).

L'entreprise agricole se convertit au BIO depuis 2020. Elle produit des céréales, dont le maïs, la luzerne, le soja, le triticale. Après avoir fait l'acquisition d'une herse étrille permettant le désherbage mécanique, M. BOYER de FONSCOLOMBE souhaite faire l'acquisition d'une houe rotative modèle NOVAXI ETR de 6,3m de largeur.

Cette houe rotative permet un écroûtage complet ou partiel des sols, également une aération parfaite du sol, donc améliore la minéralisation, puis la croissance est stimulée et fortifiée.

Coût HT du projet : 24 400,00 €

Coût HT éligible : 24 400,00 €

Subvention régionale : 8 500,00 €, soit 35 % (dont 10% de bonification BIO).

Mme BEVIERE précise qu'après l'annulation de la mobilisation du foncible à la suite de la session en 2 dossiers pour la SCEA Beauvallet, le solde de la mesure n°34 est de - 1 000,00 €. Le transfert de fonds depuis l'enveloppe foncible rend possible le financement du projet.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Demande de financement de l'animation Leader – année 2023 (avril à décembre)

Avant de passer à la demande de financement, la Présidente fait état du courrier reçu des élus régionaux le 14 mars, informant du montant alloué au GAL Pithiverais & Gâtinais pour le programme LEADER 2023-2028. La dotation sera de 1 380 000 €. Le GAL devra néanmoins apporter quelques modifications à la candidature, en modifiant la maquette financière (1 400 000 € sollicités initialement), en clarifiant le plan de développement et la ventilation des objectifs, les actions financières et en précisant les postes pris en compte pour les tiers-lieux.

Concernant la demande de financement, Mme BEVIERE rappelle que les dépenses ne concernent que la période d'avril à décembre 2023, soit celles après la bascule entre le programme 2014-2020 et 2023-2027, entre l'état et la Région.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Mme BEVIERE rappelle que le PETR procède chaque année à la consultation d'organismes bancaires, la ligne de trésorerie étant une sécurité jusqu'à obtention de tous les financements et cotisations.

Il est proposé de retenir l'offre du Crédit Mutuel, mieux disant.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Préparation du Comité syndical

- Compte de gestion de l'exercice 2022.

Mme BEVIERE commente le document synthèse issu des bilans transmis par la Trésorerie.

En section d'investissement, le résultat de l'exercice est excédentaire de 35 277,66 €.

En section de fonctionnement, le résultat de l'exercice est excédentaire de 108 911,48 €.

Au total des sections, le résultat de l'exercice est excédentaire de 144 189,14 €.

En tenant compte du résultat de l'exercice précédent de 115 467,65 € et du résultat de l'exercice 2022 de 144 189,14 €, le résultat de clôture de l'exercice 2022 est de 259 656,79 €.

- Compte administratif 2022 et affectation des résultats.

Le Compte administratif ayant été commenté lors du Bureau du mois de février, Mme BEVIERE rappelle qu'il n'y a que peu de modification entre les prévisions 2022 et 2023. Il s'agit surtout de mise à jour en fonction des besoins pour les études et pour le personnel du PETR.

Elle rappelle que le compte administratif 2022 s'équilibre en dépenses et recettes à 637 40,84 € pour la section de fonctionnement, et à 157 922,10 € pour la section d'investissement.

Il est donc proposé de reporter au compte 002 un excédent de 115 272,15 €, et au compte 001 un excédent de 144 384,64 €.

- Natura 2000.

La Présidente rappelle que le Comité syndical du 16 février avait validé le principe d'une maîtrise d'ouvrage portée par le PETR. Au Comité syndical à suivre, il s'agit de prendre la délibération afférente.

Affaires diverses

- Prochaine réunion.

Le prochain Bureau se tiendra le jeudi 4 mai à 17h30 dans les locaux du PETR.

- Osons la transition (LET'sGO4Climate).

Mme BEVIERE rappelle qu'une journée de formation à l'attention des élus et des personnels des collectivités est organisée le 23 mars prochain. Il reste 5 à 6 places.

- Accompagnement de la restauration collective par la Chambre d'agriculture.

Mme BEVIERE indique qu'une réunion en visio-conférence s'est tenue le 9 mars dernier. L'intérêt pour la démarche se confirme. Plusieurs collectivités et partenaires ont confirmé leur souhait de faire partie du projet et pour un accompagnement individualisé.

A ce jour, le dossier n'est pas mis à l'ordre du jour de la CDPENAF du 20 mars.

- Echanges informels.

Suit un échange sur le thème de l'insertion. Mme PELHATE relate les difficultés à trouver des structures associatives supports de chantier d'insertion.

M. BOURGEOIS indique que pour le projet de régie maraîchère à Greneville-en-Beauce en lien avec l'association Les Jardins de la Voie Romaine était mis en stand-by.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h15.

Monique BEVIERE, Présidente